

Investissement responsable et finance durable

FLASH INFOS AGIPI - Décembre 2019



Le 11 décembre 2019, la présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, dévoilait le « Green deal », un programme qui prévoit de faire de l'Europe le 1^{er} continent neutre sur le plan climatique d'ici à 2050.



Ce Green deal est la mesure phare de la COP25, la conférence mondiale sur le climat qui s'est achevée le 15 décembre 2019 après 2 semaines de négociations entre les pays signataires de la convention-cadre de l'ONU pour limiter le réchauffement climatique.



Ce pacte est « notre nouvelle stratégie de croissance » qui « nous aidera à réduire les émissions tout en créant des emplois ». Il prévoit l'instauration de mesures devant permettre aux citoyens et aux entreprises de l'UE de profiter d'une transition écologique durable.



Pour y parvenir, la Commission présentera son plan à l'été 2020. Tous les secteurs sont concernés : l'industrie, le bâtiment, la biodiversité... A titre d'exemple, la production et la consommation d'énergie représentent + 75 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE.



COP25 : le « Green deal » européen pour ralentir le réchauffement climatique

Agir avec AGIPI

En 2020, AGIPI Monde durable devient carbone compensé. Concrètement, cela signifie que la compensation de l'empreinte carbone de l'unité de compte servira à financer le projet Kasigau de Wildlife Works, un programme de préservation de forêts au Kenya et d'aide à la population locale (accès aux soins, à l'eau, à l'éducation...).

Le saviez-vous ?

Faute de mesures pour contrer le changement climatique, l'UE estime à 40 % d'eau en moins disponible dans les régions méridionales de l'Union Européenne.

Source : Centre commun de recherche de la Commission européenne, PESETA IV, sous presse

AGIPI participe à la création de valeur financière ayant un sens pour la société et l'environnement via ses actions, ses produits et ses services.

SUIVEZ-NOUS SUR  
RETROUVEZ-NOUS SUR agipi.com

